

UNIVALOM

Siège :

3269 Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 11 décembre 2020

Délibération 2020-45

OBJET : Autorisation de signature - Convention Métropole Nice Côte-d'Azur pour l'utilisation de la déchèterie de Vence par les usagers de Tourrettes-sur-Loup

Le 11 décembre 2020 à 15h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Présents :

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Jean-Pierre DERMIT, Eric MELE, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Khéra BADAOU, Hassan EL JAZOULI, délégués de la Commission Syndicale ;
Christophe FONCK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Bernard ALEND, Christophe ULIVIERI, Patrick PEIRETTI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Marc OCCELLI délégués de la Commission Syndicale ;
Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Membres suppléants : Daniel LEBLAY, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Procurations :

Marion MUSSO déléguée avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis donne procuration à Christophe FONCK délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Georges VAZIA délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis donne procuration à Christophe FONCK délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse donne procuration à Daniel LEBLAY ;
Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission Syndicale donne procuration à Daniel LEBLAY ;

Membres en Visio conférence :

Caroline JOUSSEMET, déléguée avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Philippe DELEAN, Emmanuel DELMOTTE, délégués de la Commission Syndicale ;

Nombre de membres
du Conseil Syndical

Légal : 38
Désignés : 27
(dont 11 délégués avec voix double
soit un total de 38 voix)
Présents : 12
Visio : 6
Votants : 24
Procuration 4
Date de la convocation :
4 décembre 2020

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20201211-2020-45-DE
Date de télétransmission : 28/12/2020
Date de réception préfecture : 28/12/2020

Françoise BRUNETEAUX, déléguée de la Commission Syndicale ;
Françoise THOMEL, déléguée de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Membres excusés :

Joseph CESARO, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Anne-Marie BOUSQUET, François WYSZKOWSKI, Marie ANASSE, Denise LAURENT, délégués de la Commission Syndicale ;
Xavier WIJK délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Conformément à la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire en France, les conditions de quorum ont été baissées à 30 % des membres en exercice. Chaque délégué peut également détenir deux procurations.

Le comité est également diffusé en audio conférence.

Le Comité PREND ACTE de ces nouvelles dispositions liées à l'état d'urgence sanitaire.

Mme Khéra BADAOU est désignée en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Depuis le 1^{er} octobre 2015, les particuliers habitant la Commune de Tourrettes-sur-Loup sont autorisés par La Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA) à utiliser la déchèterie de Vence située route de Saint-Paul 06410 VENCE. En contrepartie, UNIVALOM rembourse la Métropole à hauteur des déchets déposés selon les tarifs en vigueur au recueil des tarifs métropolitains.

A l'usage, il s'avère que la proximité de la déchèterie de Vence avec la Commune de Tourrettes-sur-Loup permet également aux véhicules municipaux tourrettans d'accéder facilement à ce site. C'est pourquoi, à la demande de la Commune de Tourrettes-sur-Loup, une nouvelle convention a été réalisée entre MNCA et UNIVALOM afin d'également d'autoriser ces véhicules municipaux.

Afin de préciser les conditions dans lesquelles le déposant bénéficie du service de la déchèterie de Vence, cette nouvelle convention définit les modalités et fixe les conditions dans lesquelles UNIVALOM rembourse à MNCA les dépôts enregistrés dans cet équipement sur la base du tarif relatif au déchet le plus important en quantité.

Cette convention, qui remplace et annule les précédents accords, est conclue pour une durée d'un an, renouvelable sans limite de délai, mais est résiliable à tout moment par chacune des deux parties.

Vu l'avis favorable de la Commission déchèteries en date du 27 novembre 2020.

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- **APPROUVE** la convention avec la Métropole Nice Côte-d'Azur pour l'utilisation de la déchèterie de Vence par la Commune et les habitants de Tourrettes-sur-Loup dont le projet est joint en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean LEONETTI

